

VILLEFRANCHE-SUR-MER

BAIE DE VILLEFRANCHE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 13 janvier 1961

Propriété

Publique et privée

Superficie

20 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- SC Mont Alban, Mont Boron et Domaine Public Maritime (28/10/1993)

- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)

Les Monuments Historiques sont en liste annexe à la page 3

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Terrain situé au Cap Roux à Villefranche sur Mer (24/12/1913)

- SC Domaine Public Maritime du Cap Ferrat (30/06/1972)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Entouré de toutes parts de collines et de montagnes plongeant dans la mer, la baie ou rade de Villefranche, abrite au sein de cet écrin le petit port créé par les ducs de Savoie à la Renaissance, unique débouché en eaux profondes de leur état. La Maison de Savoie érige la citadelle Saint Elme avec la darse et le port ainsi protégés. La petite cité de Villefranche a pu alors prospérer du commerce maritime pour devenir le charmant petit port que nous connaissons aujourd'hui.

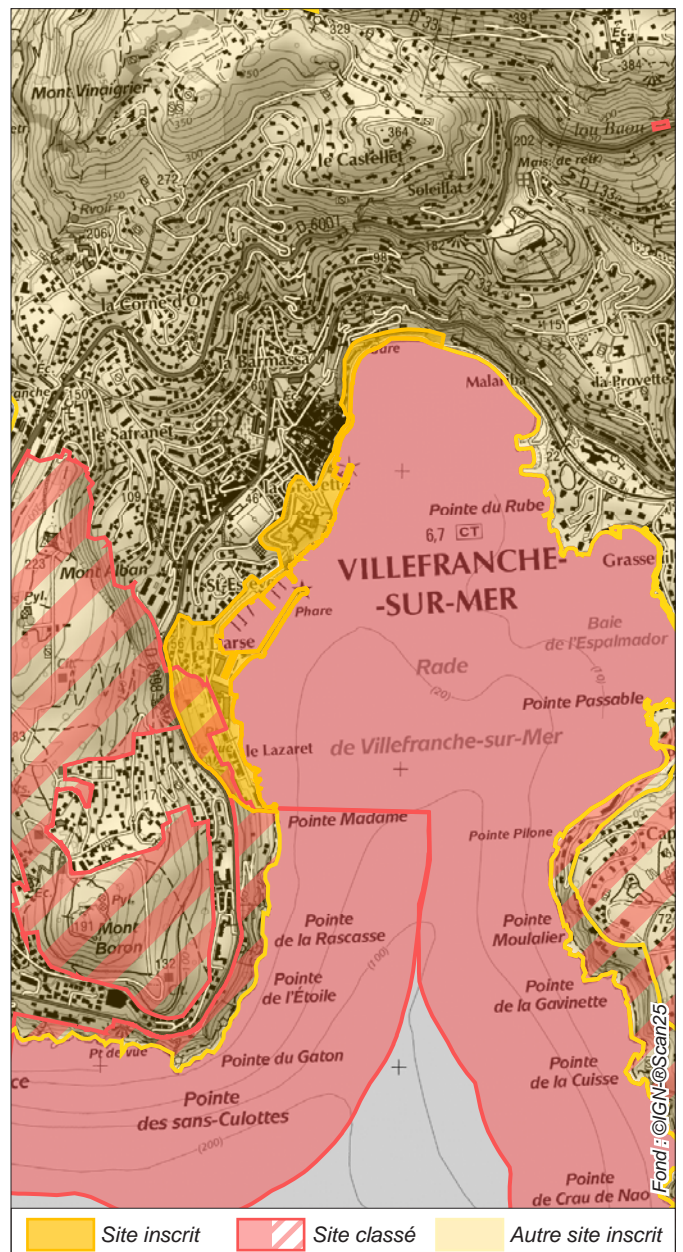
La définition du site ne comprend que le littoral maritime de la ville elle-même avec la plage, la gare maritime et la chapelle Saint Pierre (MH) décorée en 1957 par Jean Cocteau. Par contre le site inclut la totalité des infrastructures du port et de ses défenses construites à partir de 1557. Outre le fort bastionné qui inspirera Vauban, le port abrite la plus ancienne (1730) forme à galère de la Méditerranée. Les anciens chantiers navals de 1776, le bâtiment de la Corderie (1772), l'ancien hôpital des galériens (1769), les voûtes du Quartier Militaire (1719), des vestiges du Lazaret ou Quarantaine (1669) complètent cet ensemble de patrimoine militaire quasiment unique. A l'époque de l'inscription, le fond de scène paysager composé de restanques couvertes de pins au sud du port parachève la composition de ce site.

Etat actuel / Observations

La citadelle Saint Elme abandonnée par l'armée et livrée aux herbes folles au moment de la mesure d'inscription, a été rachetée par la ville de Villefranche qui y a installé ses services administratifs et culturels, redonnant vie à cet ensemble. Le port de plaisance a été réorganisé et la forme à galère sert à la réparation navale. L'ancien hôpital des galériens et le bâtiment de la Corderie abritent l'Observatoire Océanologique de Villefranche sur Mer créé en 1882 dans le Lazaret. Les bâtiments modernes de l'Observatoire occupent le site des anciens chantiers navals.

Sur le front de mer de Villefranche, les emprises du site inscrit constituent la promenade littorale et le principal lieu de baignade de la rade. Les façades de la vieille ville de Villefranche, teintées d'un camaïeu de tons ocres, beiges et jaunes, s'étagent sur les pentes descendant autour de l'église Saint Michel vers la mer. Cette toile de fond évoquant la côte italienne ferme au nord le plan d'eau et constitue le décor pittoresque dont jouissent les navires de croisière mouillant dans la rade.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 13 janvier 1961

Est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé par la Baie de Villefranche sur Mer comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

Section D1 : numéros 1, 2, 2bis, 3, 32, 33, 35 à 80 inclus, ainsi que les quais et môle de la Darse et les terrains compris entre les parcelles n°51bis et 59, dépendant du Domaine Public Maritime non cadastré.

Section D2 : numéros 169 bis à 171 bis inclus, 175.

Section E3 : les terrains du bord de mer dépendant du Domaine Public Maritime non cadastré compris entre les parcelles cadastrales n°476 et 477, et la ligne de chemin de fer jusqu'au droit du tunnel à la sortie de la gare en direction de Monaco.

Section F: numéros 144 à 147 inclus, 150, 151, 328bis à 345 inclus, 347, 351 à 360 bis inclus.

Cette décision annule et remplace les dispositions de l'arrêté du 11 août 1948 susvisé.

AUTRES PROTECTIONS

Monuments Historiques à l'intérieur du site inscrit :

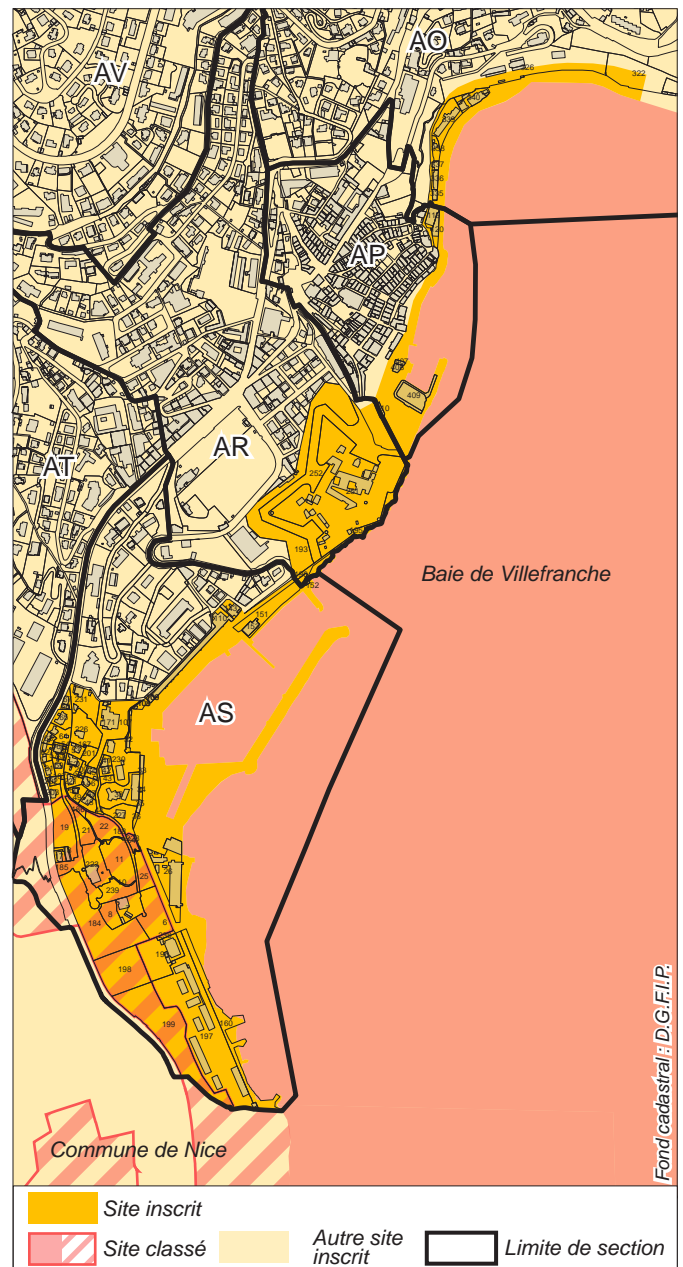
- MH classé Ancienne citadelle de Villefranche -sur-Mer (11/03/1968)
- MH inscrit Port de la Darse (11/02/1991)
- MH classé Chapelle Saint Pierre (27/12/1996)

Rayon de protection de 500 mètres autour des Monuments Historiques :

- MH classé Fort du Mont Alban (23/03/1923)
- MH classé Eglise Saint Michel (26/06/1990)
- MH inscrit (arcades) rue Obscure (04/10/1932)
- MH inscrit le Bastionnet (04/10/1959)
- MH inscrit Tour Torre Vecchia et remparts (29/08/1977)

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE (suite)

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section AO parcelles n° 322p, 326p, 335 à 340 ; Section AP parcelles n°119, 120, 407 à 410 ; Section AR parcelles n°193, 195, 196, 251, 252 ; Section AS parcelles n°6 à 8, 10, 11, 17 à 19, 21, 22, 25, 26, 32 à 36, 38, 41 à 50, 52 à 59, 61 à 67, 71, 107 à 110, 143, 151 à 153, 160, 164, 167, 171, 184 à 188, 196 à 203, 221 à 223, 226 à 228, 230, 231, 238, 239.



Report du périmètre sur le cadastre actuel